

PUBLIÉ LE 22/02/2021 - MISE À JOUR LE 29/08/2023

Selitrectinib

Spécialité(s) pharmaceutique(s)
Selitrectinib 25 mg, gélule Selitrectinib 50 mg, gélule Selitrectinib 20mg/ml, suspension buvable
Substance active
Selitrectinib (Loxo-195)
Laboratoire
Bayer
AMM
Documents de référence dans le cadre de l'AMM
Indication(s) dans ce cadre
Documents de référence dans ce cadre
Suivi des patients

Fitulaire (s)
Critères d'octroi
ndications
Code(s) CIP
Documents de référence
Lire aussi
Autres informations
Données d'inclusion
Résumé de rapport de synthèse périodique
Autorisation d'accès compassionnel (AAC)

Critères d'octroi

Selitrectinib 25 mg, gélule Selitrectinib 50 mg, gélule

Selitrectinib 20mg/ml, suspension buvable

• Renouvellement de traitement des patients préalablement traités par selitrectinib et pour lesquels l'efficacité et à la sécurité du traitement permettent de justifier sa poursuite.

Autres informations

- En date du 02/08/2021, le laboratoire Bayer a informé l'ANSM de l'arrêt de développement du Selitrectinib. A compter de cette date, il n'est plus en mesure de mettre à disposition cette spécialité pour traiter de nouveaux patients, seule la poursuite des traitements déjà initiés sera assurée.
- Consulter la brochure destinée à l'investigateur disponible auprès du laboratoire Bayer.
- Réservé aux spécialistes en oncologie ou aux médecins compétents en cancérologie.

Faire une demande d'AAC (autorisation d'accès compassionnel)

Se connecter à e-Saturne pour faire une demande d'AAC

En cas d'indisponibilité d'e-Saturne

Toutes vos demandes **concernant un support informatique de l'application e-saturne** doivent désormais passer par <u>le formulaire dédié</u>